La Banque Laurentienne du Canada déclare ses résultats pour le premier trimestre 2026

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur l'information consolidée résumée intermédiaire (non auditée) pour le trimestre clos le 31 janvier 2026, et a été préparée conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Tous les montants sont libellés en dollars canadiens. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de « Banque Laurentienne » ou la « Banque » et offrent des produits ou services en matière de dépôt, d'investissement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie et autres.

MONTRÉAL, le 27 févr. 2026 /CNW/ - La Banque Laurentienne du Canada a déclaré une perte nette de 20,5 millions $ et une perte diluée par action de 0,58 $ pour le premier trimestre 2026, comparativement à un résultat net de 38,6 millions $ et à un résultat dilué par action de 0,76 $ pour le premier trimestre 2025. La Banque a généré un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [(1)] négatif de 4,0 % pour le premier trimestre 2026, par rapport à 5,2 % pour le premier trimestre 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le premier trimestre 2026 comprennent des charges de restructuration et autres charges de dépréciation de 61,2 millions $ (45,0 millions $ après impôts sur le résultat), ou 0,89 $ par action, liées au virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée, ce qui entraînera son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Les résultats comme présentés comprenaient des coûts de transaction et de conversion de 11,0 millions $ (8,1 millions $ après impôts), ou 0,18 $ par action, liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025 (telles que définies ci-après). Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » aux pages 9 à 11 du rapport de gestion de la Banque pour plus de précisions. Le résultat net ajusté [(2)] s'est établi à 34,2 millions $, et le résultat dilué par action ajusté, à 0,65 $, pour le premier trimestre 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 39,4 millions $ et à un résultat dilué par action ajusté de 0,78 $ pour le premier trimestre 2025. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté [(1)] a été de 4,5 % pour le premier trimestre 2026, par rapport à 5,3 % pour le premier trimestre 2025.

«Nous sommes portés par l'élan soutenu de notre stratégie de spécialisation », a déclaré ÉricProvost, président et chef de la direction de la Banque Laurentienne du Canada. « Notre approche rigoureuse et la constance de l'exécution de notre stratégie portent fruit. Notre solide situation de fonds propres et de liquidité nous permet d'aller de l'avant avec confiance.»

« Les résultats du premier trimestre s'inscrivent dans la transformation de la Banque Laurentienne », ajoute Éric Provost. « Bien que les résultats publiés aient été impactés par des charges liées aux transactions annoncées en décembre, nos principales activités commerciales ont affiché une forte croissance sous-jacente, comme le prévoit notre plan de transformation. Je tiens à saluer l'engagement et le professionnalisme de nos employés, qui traversent cette période de changements avec résilience, intégrité et une volonté inébranlable de servir nos clients. »

En millions de dollars, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les				
	31 janvier 2026	31 octobre 2025	Variation	31 janvier 2025	Variation
Comme présenté					
Résultat net	**(20,5) $**	31,5 $	n. s.	38,6 $	n. s.
Résultat dilué par action	**(0,58) $**	0,66 $	n. s.	0,76 $	n. s.
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires [(1)]	**(4,0) %**	4,6 %		5,2 %	
Ratio d'efficacité [(3)]	**106,3 %**	77,2 %		74,9 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) [(4)]	**10,9 %**	11,3 %		10,9 %	
Base ajustée					
Résultat net ajusté [(2)]	**34,2 $**	34,2 $	-- %	39,4 $	(13) %
Résultat dilué par action ajusté [(1)]	**0,65 $**	0,73 $	(11) %	0,78 $	(17) %

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté [1]	**4,5 %**	5,0 %	5,3 %
Ratio d'efficacité ajusté [1]	**76,7 %**	75,6 %	74,3 %

(1) Ratio non conforme aux PCGR. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » ci-après et à compter de la page 6 du rapport aux actionnaires du premier trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 janvier 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion est disponible sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

(2) Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » ci-après et à compter de la page 6 du rapport aux actionnaires du premier trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 janvier 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

(3) Mesure financière supplémentaire. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » ci-après et à compter de la page 6 du rapport aux actionnaires du premier trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 janvier 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

(4) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures

Outre les mesures financières fondées sur les principes comptables généralement reconnus (PCGR), la direction utilise des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance des activités sous-jacentes et poursuivies de la Banque. Ces mesures financières non conformes aux PCGR, désignées dans le présent document comme des mesures ajustées, ne tiennent pas compte des éléments désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement consistent en certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance des activités sous-jacentes.

Les mesures financières non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Banque croit que ces mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR à la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Banque.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR - ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Pour les trimestres clos les		
En milliers de dollars (non audité)	**31 janvier 2026**	31 octobre 2025	31 janvier 2025
Revenu total	**251 555 $**	244 710 $	249 637 $
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat			
Profit à la vente d'actifs administrés[1]	**--**	--	(875)
Revenu total ajusté	**251 555 $**	244 710 $	248 762 $
Frais autres que d'intérêt	**267 374 $**	188 840 $	186 973 $
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat			
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation[2]	**61 210**	3 741	2 027
Coûts de transaction et de conversion[3]	**11 015**	--	--
Perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes [4]	**2 214**	--	--
	74 439	3 741	2 027
Frais autres que d'intérêt ajustés	**192 935 $**	185 099 $	184 946 $

Résultat avant impôts sur le résultat	**(32 322) $**	37 831 $	47 489 $
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	**74 439**	3 741	1 152
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	**42 117 $**	41 572 $	48 641 $
Résultat net comme présenté	**(20 497) $**	31 481 $	38 601 $
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat			
Profit à la vente d'actifs administrés[1]	**--**	--	(643)
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation[2]	**45 007**	2 751	1 490
Coûts de transaction et de conversion[3]	**8 099**	--	--
Perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes [4]	**1 628**	--	--
	54 734	2 751	847
Résultat net ajusté	**34 237 $**	34 232 $	39 448 $
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**(25 746) $**	29 545 $	33 352 $
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	**54 734**	2 751	847
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	**28 988 $**	32 296 $	34 199 $

(1) Le profit à la vente d'actifs administrés est attribuable à la vente d'actifs administrés de la division de courtage à escompte de VMBL au premier trimestre 2025. Le profit à la vente d'actifs administrés est inclus au poste Autres revenus. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » ci-après et à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du premier trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 janvier 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

(2) Les charges de restructuration et de dépréciation comptabilisées au premier trimestre 2026 découlent du virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée et de son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Dans le cadre de cette transition, la direction a réévalué la recouvrabilité de certains actifs non financiers et comptabilisé des provisions relatives aux changements opérationnels prévus. En 2025, les charges de restructuration et autres charges de dépréciation découlaient principalement des efforts continus déployés par la Banque pour simplifier son infrastructure technologique et sa structure organisationnelle, ainsi que des estimations révisées liées aux contrats de location visant les bureaux corporatifs. Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation comprennent essentiellement les charges de dépréciation, les indemnités de départ, les honoraires professionnels et les charges liées aux contrats de location et autres et sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du premier trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 janvier 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

(3) En ce qui concerne les transactions annoncées le 2 décembre 2025, la Banque a comptabilisé des coûts de transaction et de conversion au premier trimestre 2026 qui sont attribuables à la réalisation des transactions. Ces coûts se rapportent principalement aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe des transactions, et sont inclus au poste Coûts de transaction et de conversion. Certains coûts conditionnels à la clôture des transactions seront comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés au cours des périodes ultérieures. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du premier trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 janvier 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

(4) La perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes est liée à l'achat de contrats de rente collectifs afin de réduire les risques associés aux régimes de retraite de la Banque (ou rachat des engagements) et est incluse au poste Salaires et avantages du personnel. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du premier trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 janvier 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR - BILAN CONSOLIDÉ

En milliers de dollars (non audité)	Pour les trimestres clos les **31 janvier 2026**	31 octobre 2025	31 janvier 2025
Capitaux propres	**2 821 965 $**	2 881 820 $	2 865 480 $
Plus (moins) :			
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**(245 682)**	(245 682)	(245 682)
Réserve de couverture de flux de trésorerie [1]	**(52 086)**	(64 763)	(72 438)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**2 524 197 $**	2 571 375 $	2 547 417 $
Incidence des soldes moyens à la fin du mois [2]	**25 875**	(14 666)	(8 934)
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**2 550 072 $**	2 556 709 $	2 538 483 $

(1) La réserve de couverture de flux de trésorerie est présentée au poste Cumul des autres éléments du résultat global.

(2) Fondée sur les soldes à la fin du mois pour la période.

TOTAL DES PRÊTS ET DES DÉPÔTS

Les actifs et les passifs liés aux transactions avec la Banque Nationale sont présentés sous des postes distincts dans le bilan consolidé de la Banque au 31 janvier 2026 (sans objet au 31 octobre 2025).

Les tableaux ci-après présentent un aperçu du total des prêts et des dépôts de la Banque, en faisant la distinction entre les prêts comme présentés et les dépôts comme présentés et ceux reclassés respectivement comme actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente. La Banque est d'avis que ces mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre les prêts et les dépôts visés par les transactions avec la Banque Nationale et facilitent l'évaluation des tendances des activités poursuivies de la Banque.

TOTAL DES PRÊTS

	Au 31 janvier 2026			Au 31 octobre 2		
	Prêts comme présentés	**Prêts classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente**	**Total des prêts**	Prêts comme présentés	Prêts classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente	Total des p
Prêts						
Personnels	**1 358 743 $**	**603 986 $**	**1 962 729 $**	1 975 613 $	-- $	1 975
Hypothécaires résidentiels	**13 361 496**	**2 462 591**	**15 824 087**	16 131 795	--	16 131
Commerciaux	**16 993 479**	**1 630 667**	**18 624 146**	17 906 832	--	17 906
Total	**31 713 718**	**4 697 244**	**36 410 962**	36 014 240	--	36 014
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	**(138 875)**	**(40 940)**	**(179 815)**	(176 330)	--	(176
Total, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur prêts	**31 574 843 $**	**4 656 304 $**	**36 231 147 $**	35 837 910 $	-- $	35 837

TOTAL DES DÉPÔTS

	Au 31 janvier 2026			Au 31 octobre 2025		
	Dépôts comme présentés	**Dépôts classés en tant que passifs détenus en vue de la vente**	**Total des dépôts**	Dépôts comme présentés	Dépôts classés en tant que passifs détenus en vue de la vente	Total des dépôts
Dépôts						

Particuliers	**14 670 367 $**	**6 855 008 $**	**21 525 375 $**	21 206 691 $	-- $	21 206 691 $
Entreprises, banques et autres	**1 843 646**	**922 821**	**2 766 467**	2 791 903	--	2 791 903
Total	**16 514 013 $**	**7 777 829 $**	**24 291 842 $**	23 998 594 $	-- $	23 998 594 $

Faits saillants opérationnels

Transactions annoncées le 2 décembre 2025

Le 2 décembre 2025, la Banque Laurentienne et la Banque Nationale du Canada (directement ou par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sociétés du même groupe) (la « Banque Nationale ») ont conclu une entente définitive concernant l'acquisition des portefeuilles visant les particuliers et les PME de la Banque Laurentienne (la « transaction visant les particuliers/PME »). La Banque Laurentienne et la Banque Nationale ont également conclu une entente définitive concernant la vente à la Banque Nationale du portefeuille de prêts syndiqués de la Banque Laurentienne (la « transaction visant les prêts syndiqués » et, collectivement avec la transaction visant les particuliers/PME, les « transactions avec la Banque Nationale »).

En parallèle, la Banque Fairstone du Canada a conclu une entente définitive (la « convention relative à la transaction d'acquisition ») visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de la Banque Laurentienne (les « actions de la Banque Laurentienne ») émises et en circulation (la « transaction d'acquisition » et, collectivement avec la transaction visant les particuliers/PME, les « transactions »).

Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » du rapport aux actionnaires du premier trimestre 2026 de la Banque, y compris le rapport de gestion pour la période close le 31 janvier 2026, pour plus de précisions sur les transactions et la transaction visant les prêts syndiqués.

Sommaire des nouveautés concernant la transaction

Le 12 janvier 2026, la Banque Laurentienne a annoncé avoir déposé sa circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « circulaire ») et les documents connexes dans le cadre de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque Laurentienne (l'« assemblée »). La circulaire contient des précisions sur la transaction d'acquisition proposée, notamment le contexte et la justification de la transaction d'acquisition, les renseignements sur le vote et les questions devant être examinées à l'assemblée.

Le 5 février 2026, lors de l'assemblée, les actionnaires ordinaires de la Banque ont voté en faveur de la transaction d'acquisition aux termes de laquelle la Banque Fairstone du Canada acquerra la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque. La résolution spéciale, qui exigeait une approbation par au moins 66 ⅔ % des voix exprimées, a été approuvée avec 98,8 % des votes en faveur de la résolution. Sous réserve de l'obtention en temps utile de toutes les approbations des organismes de réglementation clés requises, ainsi que du respect des autres conditions de clôture, la clôture des transactions devrait avoir lieu d'ici la fin de 2026.

Le 17 février 2026, la Banque a clôturé la vente de son portefeuille de prêts syndiqués à la Banque Nationale du Canada (la « transaction visant les prêts syndiqués »). Le solde du principal des prêts syndiqués était d'environ 705 millions $ à la date de clôture. Certains passifs ont également été pris en charge par la Banque Nationale. La contrepartie en espèces reçue à la clôture par la Banque Laurentienne s'élevait à 646 millions $, sous réserve des ajustements habituels postérieurs à la clôture, et tenait compte d'un escompte de 50 millions $ sur le solde des prêts syndiqués. Au deuxième trimestre 2026, la Banque comptabilisera une perte d'environ 20 millions $ avant impôts (15 millions $ après impôts) sur la transaction visant les prêts syndiqués, ce qui prend en compte l'escompte susmentionné et l'incidence de la reprise des corrections de valeur pour pertes sur créances comptabilisées antérieurement. La clôture de la transaction visant les prêts syndiqués n'était pas subordonnée à la clôture de la transaction visant les particuliers/PME ou de la transaction d'acquisition.

Résultats consolidés

Performance financière pour le trimestre clos le 31 janvier 2026

La Banque a déclaré une perte nette de 20,5 millions $ et une perte diluée par action de 0,58 $ pour le premier trimestre 2026, comparativement à un résultat net de 38,6 millions $ et à un résultat dilué par action de 0,76 $ pour le premier trimestre 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le premier trimestre 2026 comprennent des charges de restructuration et autres charges de dépréciation de 61,2 millions $ (45,0 millions $ après impôts sur le résultat), ou 0,89 $ par action, liées au virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée, ce qui entraînera son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Les résultats comme présentés comprennent également des coûts de transaction et de conversion de 11,0 millions $ (8,1 millions $ après impôts), ou 0,18 $ par action, liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025 (telles que définies ci-après). Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » aux pages 9 à 11 du rapport de gestion de la Banque pour plus de précisions. Le

résultat net ajusté s'est établi à 34,2 millions $, et le résultat dilué par action ajusté, à 0,65 $, pour le premier trimestre 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 39,4 millions $ et à un résultat dilué par action ajusté de 0,78 $ pour le premier trimestre 2025. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » pour un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR.

Revenu total

Le revenu total a augmenté de 1,9 million $ pour atteindre 251,6 millions $ pour le premier trimestre 2026, comparativement à 249,6 millions $ pour le premier trimestre 2025, ce qui s'explique par une hausse du revenu net d'intérêt, contrebalancée en partie par une diminution des autres revenus, comme il est décrit ci-après.

Le *revenu net d'intérêt* a augmenté de 8,7 millions $, ou 5 %, pour s'établir à 194,9 millions $ pour le premier trimestre 2026, par rapport à 186,2 millions $ pour le premier trimestre 2025. Cette croissance est surtout attribuable aux remboursements de prêts et aux changements dans la composition des activités de la Banque, lesquels ont été favorables. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,89 % pour le premier trimestre 2026, une augmentation de 4 points de base par rapport à celle du premier trimestre 2025, essentiellement pour les mêmes raisons sous-jacentes.

Les *autres revenus* ont diminué de 6,7 millions $ pour atteindre 56,7 millions $ pour le premier trimestre 2026, par rapport à 63,4 millions $ pour le premier trimestre 2025. Il est à noter que les autres revenus comme présentés pour le premier trimestre 2025 incluaient un profit de 0,9 million $ lié à la vente d'actifs administrés de la division de courtage à escompte de VMBL. La diminution des autres revenus pour le trimestre s'explique principalement par la baisse des revenus tirés des instruments financiers par rapport au premier trimestre 2025.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 16,5 millions $ pour le premier trimestre 2026, comparativement aux provisions de 15,2 millions $ pour le premier trimestre 2025, soit une hausse de 1,3 million $. Cette augmentation reflète principalement la hausse des provisions pour pertes sur prêts productifs surtout attribuable à l'augmentation des volumes et à la baisse des reprises, le tout contrebalancé en partie par la baisse des provisions pour pertes sur prêts dépréciés. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente, était de 18 points de base pour le trimestre, contre 17 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Voir la rubrique « Risque de crédit » aux pages 18 à 20 du présent rapport de gestion de la Banque et la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 267,4 millions $ pour le premier trimestre 2026, une hausse de 80,4 millions $ par rapport à ceux du premier trimestre 2025. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 8,0 millions $, ou 4 %, par rapport à ceux de 184,9 millions $ pour le premier trimestre 2025 pour s'établir à 192,9 millions $ pour le premier trimestre 2026.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont fixés à 102,7 millions $ pour le premier trimestre 2026, une augmentation de 5,8 millions $ par rapport à ceux du premier trimestre 2025. L'augmentation reflète principalement les augmentations de salaire annuelles habituelles, ainsi que la hausse des cotisations de l'employeur et des coûts liés aux avantages du personnel. La Banque a également comptabilisé une perte nette de 2,2 millions $ liée au règlement de certains régimes de retraite découlant de l'achat de rentes. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » aux pages 9 à 11 du rapport de gestion de la Banque et la note 12 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur la transaction d'achat de rentes.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* se sont élevés à 55,0 millions $ pour le premier trimestre 2026, une augmentation de 4,1 millions $ par rapport à ceux du premier trimestre 2025. L'augmentation reflète principalement la hausse des coûts liés aux TI qui s'explique par l'investissement continu dans des initiatives technologiques stratégiques et l'augmentation de l'amortissement de projets technologiques achevés.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 61,2 millions $ pour le premier trimestre 2026 par rapport à 2,0 millions $ pour le premier trimestre 2025. Au premier trimestre 2026, les charges comptabilisées découlent du virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée et de son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Les charges reflètent principalement la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives touchés par le retrait des activités connexes, les provisions pour contrats déficitaires et les coûts inévitables aux termes des accords contractuels liés aux activités visant les particuliers et les PME, les indemnités de départ et les coûts liés aux avantages du personnel associés à la réduction des effectifs prévue, et la dépréciation et l'amortissement accéléré des logiciels et autres immobilisations

incorporelles. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » aux pages 9 à 11 du rapport de gestion de la Banque et la note 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements. Au premier trimestre 2025, la Banque avait comptabilisé des charges de restructuration de 2,0 millions $ se rapportant à la rationalisation de son infrastructure technologique et de sa structure organisationnelle.

Les *coûts de transaction et de conversion* se sont élevés à 11,0 millions $ pour le premier trimestre 2026. En ce qui concerne les transactions annoncées le 2 décembre 2025, la Banque a comptabilisé des coûts de transaction et de conversion qui sont attribuables à la réalisation des transactions. Ces coûts se rapportent principalement aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe des transactions. Les coûts conditionnels à la clôture des transactions seront comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés au cours des périodes ultérieures. Aucun coût de ce genre n'a été comptabilisé au premier trimestre 2025. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » aux pages 9 à 11 du rapport de gestion de la Banque et la note 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements.

Les *autres frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 37,4 millions $ pour le premier trimestre 2026, un niveau essentiellement inchangé par rapport à celui du premier trimestre 2025.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité comme présenté a augmenté pour s'établir à 106,3 % pour le premier trimestre 2026, en regard de 74,9 % pour le premier trimestre 2025. L'augmentation d'un exercice à l'autre est surtout attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées au cours du trimestre considéré, ainsi qu'aux coûts de transaction et de conversion. Le ratio d'efficacité ajusté a augmenté pour s'établir à 76,7 % pour le premier trimestre 2026, par rapport à 74,3 % pour le premier trimestre 2025, pour les raisons mentionnées dans l'analyse ci-dessus.

Impôts sur le résultat

Pour le premier trimestre 2026, le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est élevé à 11,8 millions $ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 36,6 %. Le taux d'imposition effectif supérieur au taux d'imposition prévu par la loi reflète l'incidence de la perte comptabilisée pour le trimestre et s'explique principalement par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. Pour le premier trimestre 2025, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 8,9 millions $ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 18,7 %. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique principalement par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger.

Situation financière

Au 31 janvier 2026, le total de l'actif s'élevait à 49,9 milliards $, comparativement à 50,1 milliards $ au 31 octobre 2025, la légère diminution étant principalement attribuable à la baisse des actifs liquides, contrebalancée en partie par la hausse des prêts, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente.

Actifs liquides

Au 31 janvier 2026, les actifs liquides comme présentés au bilan totalisaient 12,4 milliards $, une baisse de 0,7 milliard $ par rapport à 13,1 milliards $ au 31 octobre 2025. La Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses actifs liquides. Les sources de financement de la Banque, y compris celles classées comme détenues en vue de la vente, demeurent bien diversifiées et suffisantes pour répondre à ses besoins de liquidités. Les actifs liquides représentaient 25 % du total de l'actif au 31 janvier 2026, en regard de 26 % au 31 octobre 2025.

Prêts

Les prêts, déduction faite des corrections de valeur, s'établissaient à 31,6 milliards $ au 31 janvier 2026, une baisse de 4,3 milliards $ depuis le 31 octobre 2025. La baisse des prêts reflète le reclassement de prêts de 4,7 milliards $ au poste Actifs détenus en vue de la vente dans le cadre des transactions avec la Banque Nationale.

Le total des prêts, y compris les prêts classés au poste Actifs détenus en vue de la vente, s'établissait à 36,4 milliards $ au 31 janvier 2026, en hausse de 0,4 milliard $ par rapport à 36,0 milliards $ au 31 octobre 2025, principalement en raison de la croissance du portefeuille de prêts commerciaux. Le total des prêts commerciaux s'élevait à 18,6 milliards $ au 31 janvier 2026, une hausse de 0,7 milliard $, ou 4 %, depuis le 31 octobre 2025, ce qui est attribuable à nos moteurs de croissance clés, à savoir les prêts immobiliers commerciaux, le financement d'inventaires et le financement d'équipement. Le total des prêts personnels s'établissait à 2,0 milliards $ au 31 janvier 2026, un niveau relativement inchangé en regard de celui au 31 octobre 2025. Le total des prêts hypothécaires résidentiels, qui s'établissait à 15,8 milliards $ au 31 janvier 2026, a diminué de 0,3 milliard $, ou 2 %, par rapport à celui au 31 octobre 2025, du fait essentiellement du ralentissement de l'activité sur le marché de l'habitation.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente s'établissaient à 4,7 milliards $ au 31 janvier 2026, alors qu'aucun solde de ce genre n'avait été comptabilisé au 31 octobre 2025. Le solde reflète le classement par la Banque des actifs directement liés aux transactions avec la Banque Nationale comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente à compter du 2 décembre 2025. Le solde se compose principalement de prêts, de dérivés et d'autres actifs connexes. Voir la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente.

Dépôts

Les dépôts ont diminué de 7,5 milliards $ pour s'établir à 16,5 milliards $ au 31 janvier 2026 par rapport à 24,0 milliards $ au 31 octobre 2025. La baisse des dépôts s'explique par le reclassement de 7,8 milliards $ au poste Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente dans le cadre des transactions avec la Banque Nationale.

Le total des dépôts, y compris les dépôts classés au poste Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente, s'est établi à 24,3 milliards $ au 31 janvier 2026, en hausse de 0,3 milliard $ par rapport à celui de 24,0 milliards $ au 31 octobre 2025, ce qui est surtout attribuable aux dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers. Au 31 janvier 2026, le total des dépôts de particuliers s'élevait à 21,5 milliards $, une hausse de 0,3 milliard $ par rapport à 21,2 milliards $ au 31 octobre 2025. Il est à noter que les dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers ont augmenté de 0,6 milliard $ et que les dépôts de particuliers sur préavis et à vue obtenus par l'entremise de partenariats ont diminué de 0,2 milliard $ depuis le 31 octobre 2025. Le total des dépôts de particuliers représentait 89 % du total des dépôts au 31 janvier 2026, contre 88 % au 31 octobre 2025, et a contribué à la saine position de la Banque en matière de liquidités. Le total des dépôts d'entreprises et autres est resté stable au cours de la période, pour s'établir à 2,8 milliards $ au 31 janvier 2026.

Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente

Les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente s'établissaient à 8,1 milliards $ au 31 janvier 2026, alors qu'aucun solde de ce genre n'avait été comptabilisé au 31 octobre 2025. Le solde reflète le classement par la Banque des passifs directement liés aux transactions avec la Banque Nationale comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente à compter du 2 décembre 2025. Le solde se compose principalement de dépôts, de la dette liée aux activités de titrisation et d'autres passifs connexes, notamment les intérêts courus à payer. Voir la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente.

Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation a diminué de 0,2 milliard $, ou 1 %, par rapport à celle au 31 octobre 2025, et s'établissait à 13,9 milliards $ au 31 janvier 2026. Au cours du trimestre, les échéances de passifs et les remboursements normaux ont dépassé les nouvelles émissions de dette à long terme liées aux activités de titrisation dont le coût est avantageux.

Capitaux propres et fonds propres réglementaires

Les capitaux propres s'élevaient à 2,8 milliards $ au 31 janvier 2026, en baisse de 59,9 millions $ comparativement aux capitaux propres au 31 octobre 2025. Depuis le 31 octobre 2025, les résultats non distribués ont diminué de 43,5 millions $ du fait essentiellement de la perte nette de 20,5 millions $ et des dividendes et autres distributions. Depuis le 31 octobre 2025, le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 20,9 millions $. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » du rapport de gestion de la Banque et l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour la période close le 31 janvier 2026.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque s'établissait à 56,46 $ au 31 janvier 2026, comparativement à 57,67 $ au 31 octobre 2025.

Le ratio CET1 s'établissait à 10,9 % au 31 janvier 2026, soit au-delà de l'exigence réglementaire minimale et du niveau cible fixé par la direction de la Banque. Le ratio CET1 a diminué de 40 points de base depuis le 31 octobre 2025 alors qu'il s'établissait à 11,3 %, principalement en raison de l'utilisation interne de capitaux ainsi que de l'augmentation de l'actif pondéré en fonction des risques. La Banque a respecté les exigences en matière de fonds propres et de levier du BSIF tout au long du trimestre.

Le 2 février 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,38725 $ par action privilégiée, série 13, payable le 15 mars 2026 (la « date de versement »), qui sera versé le 16 mars 2026, date qui correspond au premier jour ouvrable suivant la date de versement, aux actionnaires inscrits en date du 9 mars 2026.

Le 26 février 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 $ par action

ordinaire payable le 1er mai 2026 aux actionnaires inscrits en date du 1er avril 2026. Ce dividende trimestriel est égal au dividende déclaré au trimestre précédent et au dividende déclaré à la période correspondante de l'exercice précédent. Le 26 février 2026, le conseil a également déterminé que les actions attribuées dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la Banque seront émises à même le capital autorisé sans escompte.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Laurentienne du Canada et, le cas échéant, ses filiales (collectivement, la Banque) formuleront des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, notamment les énoncés prospectifs présentés dans le présent document (et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes), ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et américains, dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs sont faits conformément aux dispositions d'exonération et aux termes de lois en matière de valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ils incluent, notamment, des énoncés relatifs à la vision, aux objectifs stratégiques, aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs de performance financière; à l'examen et aux perspectives de la conjoncture économique, des conditions du marché et de la réglementation dans les économies canadienne, américaine et mondiale; au contexte de réglementation dans lequel la Banque exerce ses activités; à l'environnement de risques, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de financement et le risque juridique et réglementaire; les énoncés présentés à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel 2025 de la Banque, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que la Banque pose des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions de la Banque pourraient se révéler inexactes; et les hypothèses de la Banque pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie); les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques de la Banque pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs et ne seront pas nécessairement une indication que les résultats réels seront atteints ou non. Les hypothèses économiques importantes qui étayent ces énoncés prospectifs sont décrites dans le rapport annuel 2025 à la rubrique « Perspectives » et sont intégrées par renvoi aux présentes.

Plus précisément, les énoncés concernant la transaction d'acquisition et les transactions avec la Banque Nationale (collectivement, dans la présente rubrique seulement, les « transactions ») sont tous considérés comme des énoncés prospectifs.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs de la Banque diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, la conjoncture économique en général et du marché; les pressions inflationnistes; la nature dynamique du secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; le risque que les transactions ne soient pas réalisées selon les modalités ou dans les délais actuellement envisagés; le risque que les transactions ne soient pas réalisées du tout, en raison de l'incapacité d'obtenir ou de satisfaire, en temps utile ou autrement, les approbations requises des organismes de réglementation et d'autres conditions à la clôture des transactions ou pour d'autres raisons; le risque que des offres concurrentes ou des propositions d'acquisition soient présentées; l'incidence négative que l'échec de la réalisation des transactions, pour quelque raison que ce soit, pourrait avoir sur le cours des actions de la Banque Laurentienne ou sur les activités de la Banque Laurentienne; la possibilité de réactions négatives ou de changements défavorables dans les relations commerciales à la suite de l'annonce ou de la réalisation des transactions; les risques liés à la capacité de la Banque Laurentienne de conserver et d'attirer du personnel clé pendant et après la période intermédiaire; les possibilités de litiges liés aux transactions; les risques de crédit, de marché, de change, transactionnels, de liquidité et de financement en général et ceux liés spécifiquement aux transactions, y compris les changements dans la conjoncture économique, les taux d'intérêt ou les taux d'imposition; ainsi que les autres risques décrits plus amplement à la rubrique « Autres risques susceptibles d'influencer les résultats futurs » du rapport annuel 2025 de la Banque; les risques liés au crédit, au marché, à la liquidité, au financement, à l'assurance, à l'exploitation et à la conformité à la réglementation (qui ont conduit ou qui pourraient conduire la Banque à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue éventuelle pourrait comprendre des restrictions réglementaires et des condamnations à payer des dommages-intérêts, des pénalités et des amendes);

les risques liés à la réputation; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, l'appel de décisions favorables et notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; le risque lié à la concurrence et le risque systémique; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les événements et incertitudes géopolitiques; les sanctions gouvernementales et les tarifs douaniers (canadiens et étrangers); les conflits, la guerre ou le terrorisme; et divers autres risques importants présentés dans les sections sur les risques du rapport annuel 2025 de la Banque, qui portent notamment sur la conjoncture économique canadienne et mondiale; le marché de l'habitation et l'endettement des ménages au Canada; la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la protection des renseignements personnels, les données et les risques liés aux tiers; la concurrence; la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques; les disruptions et l'innovation numériques (y compris les concurrents émergents dans les technologies financières); les changements des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques du gouvernement; le risque fiscal et la transparence; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; la continuité des affaires; l'émergence de situations d'urgence sanitaire ou de crises de santé publique à grande échelle; le risque social et environnemental, y compris les changements climatiques; et divers autres risques importants, tels qu'ils sont décrits à compter de la page 43 du rapport annuel 2025, qui comprend le rapport de gestion, lesquelles informations sont intégrées par renvoi au présent document. Enfin, la Banque prévient le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de la Banque pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs, analystes financiers et autres personnes devraient considérer attentivement les facteurs, incertitudes et événements actuels et potentiels susmentionnés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document ou qui y est intégré par renvoi représente l'opinion de la direction de la Banque uniquement à la date à laquelle il a été ou est formulé, et est communiqué afin d'aider les investisseurs, les analystes financiers et les autres parties prenantes à comprendre certains éléments clés de la situation financière, des objectifs, des priorités stratégiques, des attentes et des plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit les exercer ainsi que de sa performance financière escomptée, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par la Banque ou en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Accès aux documents traitant des résultats trimestriels

Le présent communiqué de presse peut être consulté sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, à la section À propos de nous sous l'ongletSalle de presse. Le rapport aux actionnaires, la présentation aux investisseurs et les informations supplémentaires peuvent être consultés à la section À propos de nous sous l'onglet Relations avec les investisseurs, Résultats trimestriels.

Conférence téléphonique

La Banque Laurentienne du Canada invite les représentants des médias et le public à participer à la conférence téléphonique qui se tiendra à 9 h (HE), le 27 février 2026. Le numéro de téléphone sans frais 1 800 990-4777 permet d'écouter cette conférence en direct, en mode écoute seulement. Veuillez mentionner la Banque Laurentienne au téléphoniste. Une webémission sera également disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, sous l'onglet Relations avec les investisseurs, Résultats trimestriels.

L'enregistrement de cette conférence téléphonique sera disponible en différé à compter de 12 h (HE) le 27 février 2026, jusqu'à 12 h (HE) le 27 mars 2026, sur notre site Web, sous l'onglet Relations avec les investisseurs, Résultats trimestriels.

Les documents dont il est fait mention au cours de la conférence seront disponibles sur notre site Web, sous l'onglet Relations avec les investisseurs, Résultats trimestriels.

À propos de la Banque Laurentienne du Canada

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne s'engage à servir ses clients et à entretenir des relations étroites avec des groupes spécialisés. La Banque Laurentienne exerce ses activités partout au Canada, principalement au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis. Elle livre concurrence là où elle voit des débouchés commerciaux et où elle dispose d'un avantage concurrentiel, tout en tirant parti de la puissance des partenariats et de la collaboration.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Personnes-ressources : Relations avec les investisseurs : Raphael Ambeault, Vice-président, Finance et Relations avec les investisseurs, Cellulaire : 514 601-0944, raphael.ambeault@banquelaurentienne.ca; Médias : Frédérique Lavoie-Gamache, Conseillère principale, Relations avec les médias et les investisseurs, 438 364-1596, media@blcgf.ca

https://presse.banquelaurentienne.ca/2026-02-27-La-Banque-Laurentienne-du-Canada-declare-ses-resultats-pour-le-premier-trimestre-2026